

Annonce pour une rente de partenaire (prévoyance professionnelle)

*Contrat n°: _____

Unité d'organisation (UO): _____

*Police n°: _____

*Entreprise: _____

Rue, n°: _____

Prrière de remplir les deux pages ainsi que les dater et signer. CP, lieu: _____

1 Identité de la personne assurée et de son/sa partenaire

1.1 Personne assurée

*Nom: _____ *Prénom: _____ *Date de naissance: _____

1.2 Partenaire

*Nom: _____ *Prénom: _____

*Date de naissance: _____

*Sexe: masculin féminin

1.3 Adresse du domicile commun

*Rue, n°: _____ *CP, lieu: _____

*Même domicile depuis le (date de l'annonce auprès de la commune de résidence) _____

2 Droit aux prestations

Peut prétendre à une rente de partenaire, le/la partenaire (hétérosexuel/le ou homosexuel/le) d'une personne assurée qui lui survit

Les conditions suivantes doivent toutes être réunies afin que le droit à la rente soit effectif:

1. Une rente de conjoint est co-assurée selon le règlement de prévoyance.
2. Il doit être prouvé que les partenaires doivent avoir fait ménage commun dans une communauté de vie sans interruption, pendant au moins les cinq dernières années avant le décès de la personne assurée, ou qu'ils faisaient ménage commun au moment du décès de la personne assurée dans une communauté de vie et que le partenaire survivant doit subvenir à l'entretien d'un enfant commun.

3. Les partenaires ne sont pas des parents en ligne directe, ni des frères et sœurs ou demi-frères et demi-sœurs (art. 95 CC).
4. Les deux partenaires ne sont ni mariés ni engagés dans un autre partenariat au moment du décès de la personne assurée.
5. Le partenaire survivant ne reçoit aucune rente de conjoint ou de partenaire découlant d'un mariage ou d'une communauté de vie précédente et n'a pas non plus touché de prestation en capital à la place d'une telle rente.
6. La personne assurée n'a pas touché de rente d'invalidité complète le 31.12.2004.
7. Ce formulaire «Annonce pour une rente de partenaire» a été entièrement rempli et envoyé à l'Helvetia avant la retraite anticipée ou ordinaire complète et avant le décès de la personne assurée.

3 Remarques générales

Confirmation de réception

Votre annonce pour une rente de partenaire est confirmée par écrit. Si vous ne recevez pas d'avis de réception écrit dans les 30 jours suivant l'envoi de votre annonce de rente de partenaire, veuillez contacter votre institution de prévoyance ou directement la Helvetia.

Ordre des bénéficiaires

Nous vous prions de bien vouloir tenir compte du fait que l'annonce pour une rente de partenaire ne change pas le droit des dispositions réglementaire en cas d'une éventuelle prestation sous forme d'un capital-décès respectivement en cas de remboursement des contributions. Si un changement de l'ordre des bénéficiaires est souhaité, nous vous prions de bien vouloir présenter en plus le formulaire «changement de la clause bénéficiaire» que vous trouverez sur Internet à l'adresse www.helvetia.ch

Survenance de l'invalidité avant le 01.01.2005

À partir du 01.01.2005, une rente de partenaire n'est assurée que sur la partie du salaire activement assurée le 31.12.2004 pour les personnes assurées qui étaient partiellement invalides le 31.12.2004. En cas de réactivation partielle ou complète, les prestations sont relevées en conséquence.

Attestation de la personne assurée

La personne assurée confirme par sa signature de vouloir faire bénéficiaire le/la partenaire susmentionné/e en cas de son décès selon les dispositions réglementaires pour une rente de partenaire. La clause bénéficiaire ne vaut que pour le numéro de police et de contrat expressément mentionné dans le formulaire (il est possible de mentionner plusieurs polices/contrats).

Devoir de la personne assurée

La personne assurée s'engage à déclarer immédiatement et par écrit à Helvetia la dissolution du ménage commun ou la fin de la communauté de vie avec son/sa partenaire susmentionné/e.

Lieu, date

Signature de la personne assurée

Signature du/de la partenaire

Veillez retourner ce formulaire à l'adresse suivante:

Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA, case postale 3855, 4002 Bâle